



PROTOCOLE D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION ENTRE LES VILLES DE LYON ET DE MONTRÉAL

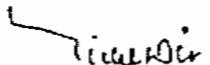


La Ville de Lyon et la Ville de Montréal, à l'occasion du dixième anniversaire de leur Pacte d'amitié, réaffirment leur intérêt et leur volonté de coopérer en vue de contribuer à leur développement et au mieux-être de leurs concitoyens.

Dans cet esprit, la Ville de Lyon et la Ville de Montréal, représentées respectivement par Monsieur le Maire Michel Noir et par Monsieur le Maire Jean Doré, conviennent :

1. De favoriser les échanges entre les administrations municipales :
 - en menant à terme le projet d'échange d'art public actuellement en cours;
 - en poursuivant les échanges d'employés auxiliaires, en collaboration avec les associations France-Québec et Québec-France;
 - en procédant à des échanges d'experts, de savoir-faire, ou de documentation, en matière de planification urbaine, de rénovation et d'entretien des infrastructures urbaines et de conservation des quartiers historiques;
 - en favorisant le développement du sport de masse et de compétition;
 - en explorant les modalités de participation de la Ville de Lyon aux célébrations du trois cent cinquantième anniversaire de la Ville de Montréal en 1992.
2. D'encourager le développement des relations entre les organismes et les entreprises de leurs villes, comme par exemple, en favorisant ou en soutenant :
 - les relations entre les Chambres de Commerce et leurs Centres de Commerces Mondiaux;
 - la création d'une liaison aérienne directe entre Lyon et Montréal;
 - le développement des échanges inter-universitaires, comme ceux mis en place par le Centre Jacques Cartier;
 - les rapports entre centres de recherches, comme ceux qui existent déjà entre l'Institut de Cardiologie de Montréal et les Hospices Civils de Lyon;
 - le développement des liens entre les organisations culturelles, tels que la Biennale de la Danse de Lyon et le Festival International de Nouvelle Danse de Montréal;
 - les échanges d'artistes montréalais et lyonnais.
3. D'une rencontre annuelle entre le Secrétaire Général de chaque ville ou son délégué pour évaluer les activités en cours, s'entendre sur le programme de coopération pour l'année suivante et proposer un budget de réalisations.

Fait à Lyon en ce lundi 4 décembre 1989.


MICHEL NOIR,
Maire de Lyon.


JEAN DORÉ,
Maire de Montréal.